

commence. Il est facile. Nous avons préparé les voies et vous n'avez pas à craindre de faire fausse route."

Toutes ces paroles autorisées de nos chefs religieux, auxquelles se sont jointes souvent des déclarations non moins significatives d'hommes éminents de notre société laïque ; les triomphes éclatants remportés par la prohibition dans un grand nombre de municipalités de notre province ; les prières que de saintes âmes ne cessent de faire monter vers Dieu des sanctuaires de nos communautés religieuses comme des foyers chrétiens de nos paroisses, où les intérêts du salut et l'honneur de la patrie sont la préoccupation dominante, pour que nos législateurs accordent à notre peuple la grande loi protectrice ; la nécessité absolue de protéger nos vaillants soldats contre les dégradations de l'intempéritance ; la plainte, enfin, de ces mères et de ces enfants qui supplient les autorités civiles de fermer les buvettes, ces asiles de la corruption et de la ruine où leurs époux et pères vont trop souvent se perdre, — est-il vrai que tout cela ne serait pas suffisant pour éclairer le gouvernement provincial dans la solution de cette grave question et pour lui montrer la route à suivre ?

Serait-il possible que des questions d'ordre budgétaire empêchent un gouvernement qui a donné déjà aux amis de la tempérance des preuves sérieuses de sa bonne volonté de compléter son œuvre salutaire, tout en répondant aux vœux de notre population presque tout entière ?

Malgré toutes les rumeurs contraires, nous continuons à espérer que sir Lomer Gouin saura poser courageusement l'acte hautement patriotique que le bien moral et matériel de notre chère province réclame aujourd'hui de son gouvernement.

Dans le but, sans doute, d'ébranler notre confiance, on est venu, en ces derniers temps, chuchoter à nos oreilles que deux des membres du cabinet provincial, — et non des moindres, disait-on, — "ont des intérêts considérables dans une grande brasserie et qu'ils ne consentiront jamais à se priver des bénéfices qu'ils en tirent, en faisant voter par la Législature une loi de prohibition pure et simple."

Mais nous n'avons aucunement prêté créance à ces colportages ; et nous persistons à espérer que le gouvernement de Québec s'honorera, aux yeux de toute notre population, en faisant